

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2013

Conseillers municipaux en exercice : 14

Convoqués le 25/9/ 2013

présents : 12

votants : 13 (12+ 1 pouvoir)

## **3<sup>e</sup> Tranche Aménagement de Bourg**

Le chantier progresse normalement. La qualité des aménagements réalisés est très appréciée des riverains. La mise en valeur du bâti ancien est indéniable, tout comme la fonctionnalité des espaces. Les enrobés sont programmés pour la dernière semaine d'octobre.

## **5<sup>e</sup> Tranche Assainissement Les Clos**

Les subventions de cette opération sont maintenant acquises et les marchés attribués aux entreprises. Les travaux pourraient débuter courant novembre après la réunion de piquetage.

## **Programme Voirie**

Les travaux confiés à l'entreprise Lagarde et Laronze ont été réalisés début septembre avec d'excellentes conditions climatiques. La qualité des revêtements refaits est irréprochable. L'ensemble de la voirie a été ressuivi à l'enrobé par les employés communaux pour les réparations ponctuelles. Notre réseau routier est globalement dans un état très satisfaisant.

## **Réforme des rythmes scolaires**

Les nouveaux rythmes scolaires sont appliqués depuis la rentrée 2013. La commune a mis en place des activités périscolaires tous les soirs. Ce service facultatif pour les élèves est totalement gratuit pour les familles. Melle Leslie CHANTELOUBLE qui a été recrutée dans le cadre d'un contrat d'Avenir, assure la coordination et l'animation de ces activités. L'ensemble du personnel communal travaillant à l'école participe à l'encadrement des enfants avec l'aide de quelques bénévoles. Les premières semaines de ce nouveau mode de fonctionnement sont satisfaisantes.

## **Multiple rural**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a eu plusieurs contacts avec des personnes intéressées pour la reprise du multiple. Six couples ont pris des renseignements sur les locaux et 1 couple a engagé des démarches auprès de la Chambre des Métiers. Une étude prévisionnelle a été réalisée et l'intéressé démarche actuellement auprès des organismes bancaires pour financer son projet. Compte tenu du contexte économique que nous traversons, on peut comprendre les appréhensions des repreneurs, surtout pour un commerce qui a fait l'objet d'une liquidation judiciaire.

## **DELIBERATIONS**

### **MARCHE 5<sup>e</sup> Tr. ASSAINISSEMENT LES CLOS/LA GEOFFRENIE**

#### **Marché de travaux – Tests de réception**

Le conseil municipal décide d'attribuer le marché relatif aux tests de réception dans le cadre des travaux de la 5<sup>e</sup> Tranche d'Assainissement Les Clos à l'entreprise SANITRA FOURIER 24750 BOULAZAC pour un montant de 5538.75 € HT soit 6624.35 € TTC.

### **PROJET DE LOTISSEMENT LA CHALUCIE – ACQUISITION FONCIERE**

Monsieur le Maire rappelle la décision d'acquérir la parcelle N° 977 Section B située à La Chalucie et informe le conseil municipal de la proposition financière suite à l'expertise réalisée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition de ladite parcelle pour un montant total de 70 000 €, soit 9.50 €/m<sup>2</sup> sous réserve de la prise en charge par le propriétaire actuel du bornage de la parcelle, nettoyage, dépollution et démolition des constructions existantes.

### **ECLAIRAGE PUBLIC – 2<sup>e</sup> Tranche PG ECONOMIE D'ENERGIE**

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait d'effectuer les travaux d'éclairage public suivants : Mise en place d'horloges astronomiques sur comptages restants + réducteurs de puissance sur les points lumineux permanents. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte dans l'intention, le principe de cette opération, décide de confier le projet au SDE 24 et mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

### **TRAVAUX EFFACEMENT DU RESEAU BT + FT Rue de l'Eglise**

Dans le cadre de la mise en valeur du bourg ancien, le conseil municipal sollicite auprès du SDE 24 l'effacement du réseau BT et FT dans la Rue de l'église (dont une partie du câblage est déjà en façade), cette rue étant la dernière entrée de Bourg à disposer d'un réseau aérien alors que le bâti ancien est de caractère.

### **DETERMINATION DES RATIOS PROMUS/PROMOUVABLES**

Après consultation et avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 19/9/2013, le conseil municipal décide de fixer à 100% le taux de ratios promus/promouvables. Ce dernier permet de déterminer, à partir des agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant y accéder.

### **CLASSEMENT INDICIAIRE DES AGENTS CONTRACTUELS CDI**

Monsieur le Maire propose de réactualiser à compter du 1/9/2013 la rémunération du personnel contractuel en CDI selon les modalités suivantes.

Adjoint technique (bibliothèque –garderie) : indice B 328/M 315

Adjoint administratif (APC – accueil mairie) : indice B 310/M313

### **SITUATION FINANCIERE FOOTBALL CLUB**

Monsieur le Maire rappelle la situation du F.C Beauregard et propose

- d'aider le club à régulariser sa situation financière afin de ne pas pénaliser les enfants inscrits à l'Ecole de Football (environ 12 enfants)
- De mettre en place l'échéancier suivant avec la Ligue de Football d'Aquitaine :
  - Versement de 1000 € sur l'exercice en cours (avant le 31/12/2013)
  - Versement de 1000 € sur le budget 2014

Après avoir délibéré, le conseil municipal

-Accepte la proposition de versement d'une subvention exceptionnelle à la Ligue d'Aquitaine de Football selon l'échéancier ci-dessus, sous condition de la démission du Président du FCB et de son départ du club.

- Demande à Monsieur le Maire d'informer par courrier le Président actuel de la présente décision.

### **ADHESION SERVICE ARCHIVES CDG 24**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de procéder au classement des archives communales et la possibilité de demander l'intervention un agent archiviste. Il propose la signature d'une convention avec le CDG 24 afin de définir les modalités d'intervention et la nature des fonctions exercées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne pouvoir à Mr le Maire pour signer la convention d'adhésion au Service Archives du Centre de Gestion de la Dordogne